



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2010121

Maisons-Alfort, le 11 mars 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché  
de la préparation mixte phytopharmaceutique  
BATONNETS D'ENGRAIS INSECTICIDE 2,5 G, n° AMM 2010121**

---

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 04/02/2008 d'un dossier, déposé par CHEMINOVA, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation BATONNETS D'ENGRAIS INSECTICIDE 2,5 G détenue par SOLUPACK.

Considérant la fourniture des attestations de transfert de CHEMINOVA et SOLUPACK ;

Considérant que cette préparation, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 2010121, détenue par SOLUPACK, est en cours de validité ;

**L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation BATONNETS D'ENGRAIS INSECTICIDE 2,5 G, présentée par CHEMINOVA.**

En application de l'article R.253-17 du code rural, l'Afssa recommande que toute décision d'autorisation de mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques soit assortie de l'obligation, pour son détenteur, de lui fournir annuellement les données chiffrées précises sur les quantités de produit mises sur le marché en France et que ces données, qui fourniraient des éléments utiles à toute évaluation ultérieure de ce produit, soient transmises à l'Afssa.

Pascale BRIAND